VILLE DE Louviers en Normandie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 19 MAI 2025

Date de convocation : 13 mai 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
De la délibération n°25-062 à 25-090 incluse	**24**	**06**	**09**	**30**

Secrétaire : M. Marc RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, WUILQUE, GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, FERRY, Mme LÉOSTIC, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Didier JUHEL ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme Chantal LETOURNEUR ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à M. Jacky VALLÉE

ABSENT EXCUSÉ : M. BALSAN

ABSENTS: M. Charles SAVY, Mme Anne LESAULNIER

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : 25-065 Désignation d'un représentant suppléant du Conseil municipal au sein du syndicat Eure Aménagement Développement (EAD)

CERTIFIÉ ÉXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS 23 MAI 2025

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE 23 MAI 2025

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519-25-065-DE
Date de la transmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

N°25-065

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT EURE AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT (E.A.D.)

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du décès de Monsieur Jacky Bidault adjoint au Maire survenu le 1er mars 2025, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant suppléant du Conseil au sein d'E.A.D., conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.
Lorsqu'il convient de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, le vote doit être réalisé à bulletin secret, sauf si les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas y recourir.
Aussi il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou à main levée et de procéder à la désignation du représentant suppléant du Conseil municipal auprès du syndicat Eure Aménagement Développement (E.A.D.).

Considérant l'acte de candidature de :

Monsieur Pascal FERRY

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et aux termes du scrutin ci-après :

Nombre d'inscrits : 33

Nombre de votants : 30

Pour : 25

Abstentions : 5

Majorité absolue : 13

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-10,

Vu la délibération 20-049b en date du 25 mai 2020 sur la désignation des membres délégués du Conseil dans les différents organismes

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519-25-065-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025

Considérant qu'il convient de désigner une nouvelle représentante/un nouveau représentant suppléant du Conseil municipal auprès d'E.A.D.

PROCÈDE à l'élection d'une nouvelle représentante/d'un nouveau représentant suppléant du conseil municipal auprès d'E.A.D., à main levée.

DÉSIGNE Monsieur Pascal FERRY comme représentant suppléant du Conseil municipal auprès E.A.D. **par 25 voix pour 05 abstentions**

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

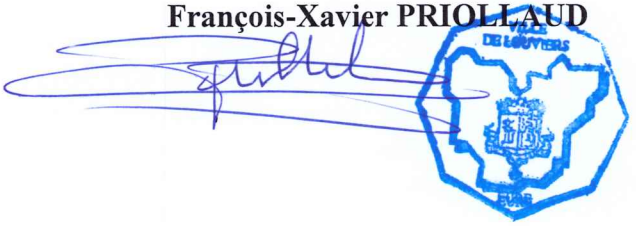

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250519-25-065-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025